



RENCONTRER LES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION POUR LES ENCOURAGER À VALORISER LEURS BIODÉCHETS*

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, en partenariat avec le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, a organisé ces dernières semaines des rencontres « petits-déjeuners » à destination des restaurateurs des 10 communes pour les informer de leurs obligations légales sur le tri des biodéchets. Il s'agit de les sensibiliser et de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques quotidiennes. Ce changement est exigé par la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) qui rend obligatoire, dès le 1^{er} janvier 2023, le tri à la source des biodéchets et leur valorisation pour tous les établissements produisant plus de 5 tonnes par an (équivalent de 100 repas par jour). Cette loi sera ensuite appliquée à tous, y compris les ménages, à partir du 1^{er} janvier 2024.



Bien que les professionnels doivent gérer eux-mêmes l'ensemble de leurs déchets, la CCPMB et le SITOM souhaitent les accompagner dans leurs prises de décision.

Ces réunions avaient pour objectifs :

- d'informer sur cette réglementation,
- de présenter des possibilités pour valoriser les biodéchets
- de favoriser l'échange dans le but de trouver des solutions.
- de rappeler aux entreprises le soutien des élus et des collectivités

Quatre rencontres ont été programmées selon un découpage géographique et au total, ce sont 21 établissements qui y ont participé.

Collecte, traitement... qui fait quoi ?

Ces rencontres ont permis de rappeler les différentes compétences en matière déchets :

- **la CCPMB est responsable de la collecte des déchets des ménages,**
- **le SITOM des Vallées du Mont-Blanc : du traitement et de la sensibilisation,**
- **les communes : du nettoyage autour des points d'apport volontaire**

Les déchets des professionnels ne font pas partie des ordures ménagères.

Des premiers résultats encourageants

D'après les échanges, les participants s'orienteraient majoritairement dans le développement du compostage. Certains l'ont déjà mis en place et leurs retours d'expériences se révèlent positifs. Cependant tous les restaurateurs ne possèdent pas la place nécessaire d'accueillir cette installation (4 m² minimum). Des mutualisations entre établissements ou encore le développement d'un compostage collectif en déchèterie ont été évoqués. Cette dernière piste sera étudiée. Une autre possibilité serait de faire appel à une collecte opérée par un organisme privé, qui valorise ensuite les déchets organiques par la méthanisation.

Aujourd'hui, déjà 3 établissements se sont renseignés pour acquérir un composteur. Le SITOM a réalisé 3 diagnostics pour leur installation future, et 2 établissements supplémentaires souhaitent être accompagnés dès le printemps. Ces rencontres ont permis d'amorcer des échanges, à poursuivre afin de faciliter la mise en circularité des matières.

La CCPMB et le SITOM restent à disposition pour continuer l'accompagnement des restaurateurs dans leur gestion des déchets organiques.

Contacts utiles Recyclage, valorisation des déchets (SITOM des Vallées du Mont-Blanc) :

- Diagnostic et formation des professionnels :
Béranger BERTIN beranger@sitom.fr
- Compostage : Sophie BARILLOT compostage@sitom.fr

Contacts utiles pour les aides aux entreprises / CCPMB :

- Dechets@ccpmb.fr